

un cageot d'oranges et vous dites ensuite qu'il a été le fait de ceci et de cela. J'admets que nous avons obtenu le prix en question sur les oranges parce qu'il y en avait alors pénurie, mais j'ai essayé de vous faire comprendre en répondant à votre question, que je ne tentais pas d'éluder ce que je savais, mais que je l'ignorais. Je ne sais pas ce qui a causé cette hausse. Les oranges de la grosseur en question étaient rares et la demande en était forte.

M. MCGREGOR : Y en avait-il pénurie aux États-Unis ou à l'endroit où elles sont cultivées ?

Le TÉMOIN : Non, il n'y avait pas pénurie d'oranges aux États-Unis.

Le VICE-PRÉSIDENT : Vous avez obtenu la réponse à votre question. En avez-vous d'autres à poser ?

*M. McGregor :*

D. Si les oranges n'étaient pas rares aux États-Unis et que le prix en a monté au Canada quelle en était la raison ?—R. À cause de leur rareté au Canada.

D. Pourquoi ?—R. Parce que nous en manquions alors.

D. Répondez oui ou non ; elles étaient rares au Canada parce que le Gouvernement en avait imposé l'embargo ?

Le VICE-PRÉSIDENT : Excusez-moi un instant.

M. LESAGE : Le témoin tente d'élucider ce point.

Le VICE-PRÉSIDENT : Le témoin n'a pas encore eu la chance de répondre à la question et il ne le pourra pas si les interruptions persistent.

M. MCGREGOR : Il ne peut pas y répondre.

Le VICE-PRÉSIDENT : Il n'en a pas eu la chance à cause de ces interruptions. S'il veut assumer la responsabilité de répondre à cette question, il le peut ; par ailleurs, c'est l'un des faits qu'il incombe au Comité d'essayer d'établir et d'en venir à la conclusion qu'il voudra. Personnellement, je vous appuie dans une certaine mesure. Voulez-vous répondre à cette question, monsieur Bowers ?

M. LESAGE : À propos de votre point d'ordre, monsieur le président...

Le VICE-PRÉSIDENT : Ce n'est pas un point d'ordre. Je n'ai pas posé de point d'ordre, mais ai simplement fait une déclaration sur la question posée au témoin. Si celui-ci veut en tirer une conclusion et répondre à une telle question, très bien ; il lui est loisible de répondre, et s'il ne veut pas répondre il peut s'en abstenir.

Le TÉMOIN : Je ne veux nullement éluder la réponse à toute question, mais s'il s'agit d'une dont je ne suis pas sûr de la réponse — il s'agissait peut-être d'un facteur contributif. Nous avons eu une pénurie d'oranges longtemps évidemment avant l'imposition de toutes restrictions ; cette situation se produit chaque fois que la demande dépasse l'offre.

M. THATCHER : Vous avez fait perdre une demi-heure au Comité par votre refus de répondre à cette question.

M. LESAGE : Cette assertion me paraît déplacée, monsieur le président.

M. THATCHER : Elle ne l'est pas.

M. MAYHEW : Tout ce que le témoin a dit jusqu'ici...

M. THATCHER : Il nous reste encore cinq minutes de séance.

M. IRVINE : Alors ne perdez pas une autre demi-heure à discuter pourquoi nous en avons perdu une. Remettons-nous à la tâche.